



Extrait du Registre des Délibérations

**Direction Générale des Services
Service des Assemblées
et de la Réglementation
SF/EA/FM**

du Conseil Municipal

=====

SEANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 avril 2021 sont réunis Forum du Centre des Expositions sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme I. SÉVÈRE, M. Y. CALIPPE, Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme N. BUCHOT, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM, Mme M. CABARET, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme M-A. ROUSSEAU, Mme F. BAUDON-BRULÉ, Mme P. CHARTON, Mme F. PAIN, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, M. R. BATIOT, Mme P. LAUTRU, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, M. L. BU, Mme F. RAMBURE, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAULT, Mme K. FOFANA.

Absents et représentés : M. A. AMMAR, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. L. BU, M. M. LECOSSIER, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, Mme K. FOFANA, M. S. LOPES.

Votes par procuration :

M. A. AMMAR a donné pouvoir à Mme I. SÉVÈRE
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. J. GOUFFÉ
Mme P. CHARTON a donné pouvoir à M. M. GUIHARD après son départ
M. L. BU a donné pouvoir à Mme I. SÉVÈRE après son départ
M. M. LECOSSIER a donné pouvoir à M. A. LECHAT
Mme M. KARAMANLI a donné pouvoir à M. O. BIENCOURT
M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme O. BERNY après son départ
M. S. LOPES a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Quentin PORTIER remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 février 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.